

LOI RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Réunion publique du 28 septembre 2023

1. Présentation du contexte et des objectifs attendus
2. Décryptage de la loi
3. Calendrier
4. Le potentiel de la commune
5. Proposition
6. Consultation des habitants



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. Contexte et objectifs

- La loi du 10 mars 2023 s'inscrit dans un **contexte de crise énergétique majeure** qui s'ajoute à la **situation d'urgence écologique et climatique**.
- Retard important de la France en matière de production ENR.
- Le nucléaire est la principale production d'énergie primaire en France.
- La guerre en Ukraine a mis en exergue la dépendance énergétique de l'Europe.

TRIPLE OBJECTIF

Lutter contre le
dérèglement
climatique

Défendre
l'indépendance
industrielle,
énergétique et
politique de la
France

Préserver le pouvoir
d'achat des Français
et la compétitivité
des entreprises

1. Contexte et objectifs

Quelques données chiffrées :

Objectif de production d'ENR en France pour 2020 : 23% (la France est le seul pays européen qui n'a pas atteint son objectif (les énergies renouvelables représentaient 19,3 % de la consommation finale brute d'énergie française en 2021))

Objectif en France en 2030 fixé à 33%

Neutralité Carbone être atteinte en 2050

Pour le territoire de GrandAngoulême :
en 2019, la production d'énergie renouvelable correspondait à **11% de la consommation énergétique finale du territoire.**
Nouvelle-Aquitaine : 25%.
France : 19%.



2. DÉCRYPTAGE

2. Décryptage

- La loi du 10 mars 2023 fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Elle vise la définition de zones d'accélération où la commune souhaite voir prioritairement des projets s'implanter afin de contribuer aux objectifs nationaux et régionaux, après concertation des habitants.
 - Les délais d'instruction des projets nécessitant une autorisation environnementale pourront être raccourcis et des mécanismes financiers incitatifs pourront être mis à disposition (inconnus à l'heure actuelle).
- ➔ Une ZAENR permet d'inciter les porteurs de projets à se diriger vers ces zones préférentielles tout en bénéficiant d'avantages.
- À savoir : des projets peuvent toujours émerger hors ZAENR.

2. Décryptage

Simplification des procédures

Aide à la planification via un outil cartographique

Concertation avec les collectivités

Mutualisation des procédures

Diviser par deux le temps de déploiement des projets pour être dans la moyenne des pays européens

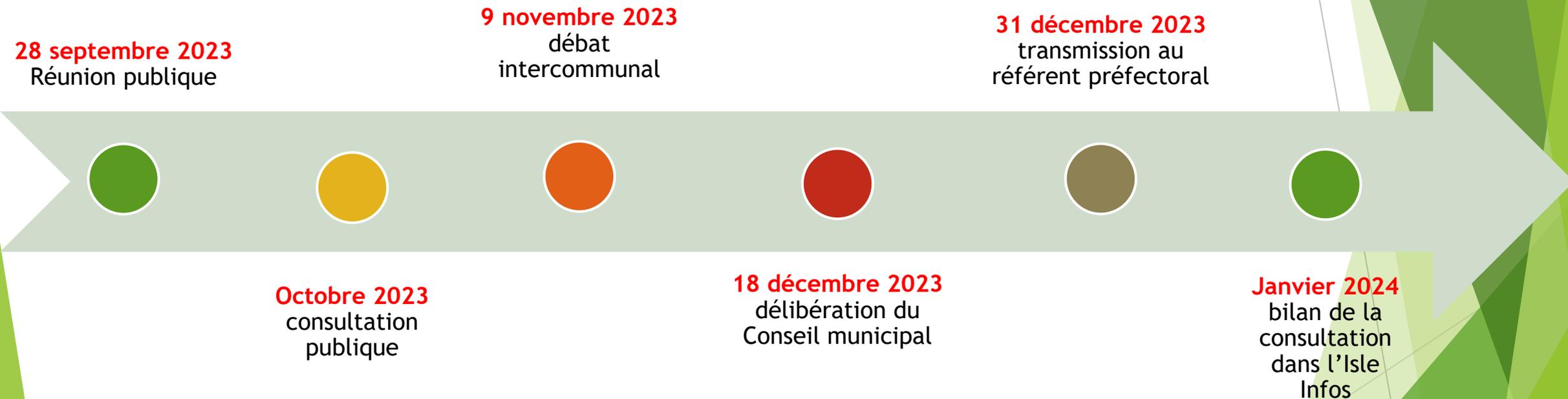
2. Décryptage

- Critères de définition :
 - Existence d'un potentiel : vent, soleil, ...
 - Contribution à la solidarité entre territoires, à la sécurisation de l'approvisionnement et à la diversification des ENR.
 - Prise en compte des éventuels dangers de l'implantation de ces installations.



2. CALENDRIER

2. Calendrier





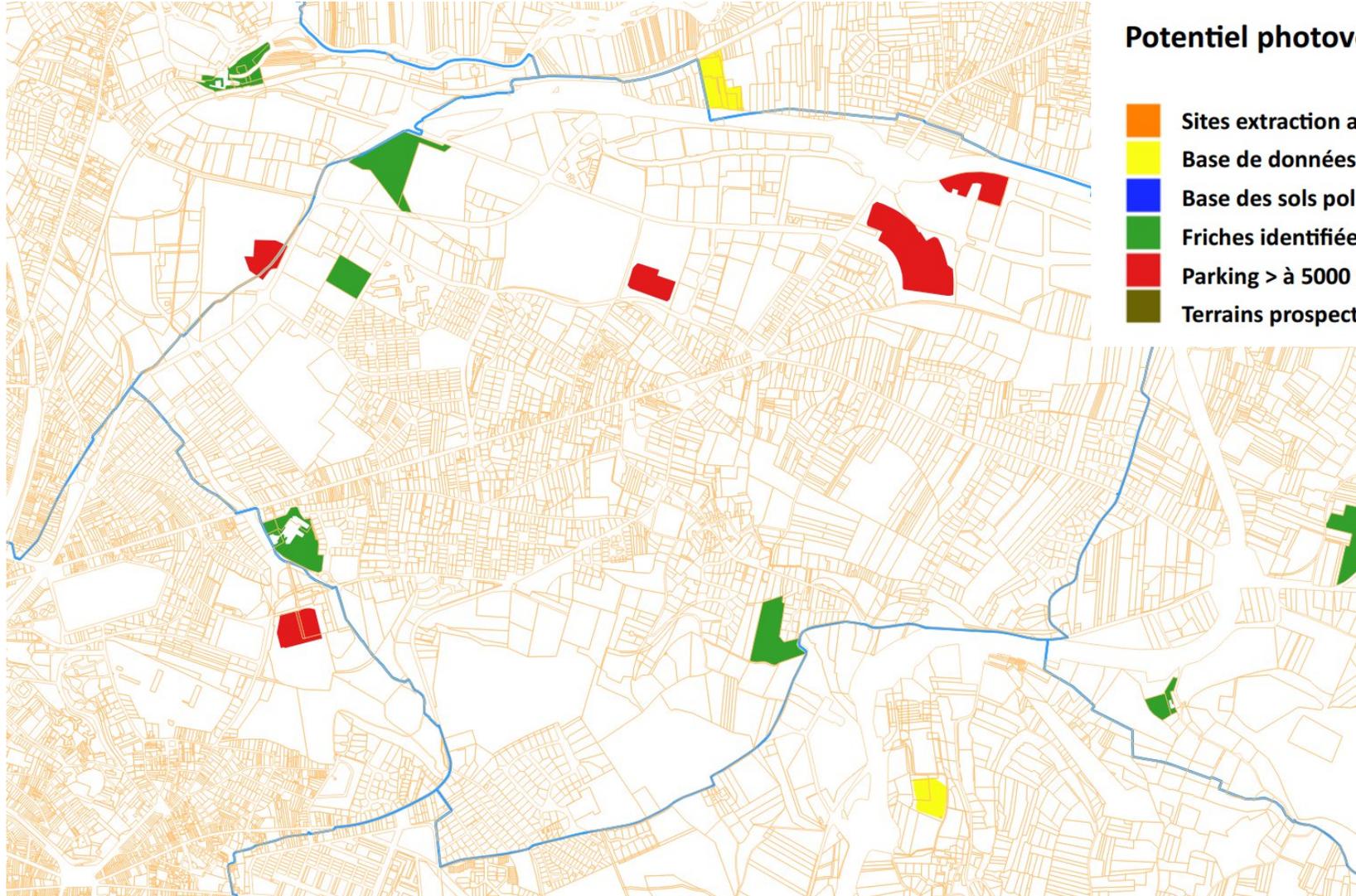
3. Le potentiel de la commune

3. Ce qui ne nous concerne pas

- ▶ Certaines énergies renouvelables existantes mais pour lesquelles le territoire communal n'a pas ou peu de potentiel :
 - ▶ **Éolien** ;
 - ▶ **Méthanisation** ;
 - ▶ **Hydraulique** ;
 - ▶ **BPOS – Biomasse** : territoire communal consommateur de cette énergie mais non producteur.

3. Energie solaire au sol

Potentiel photovoltaïque au sol et ombrières :

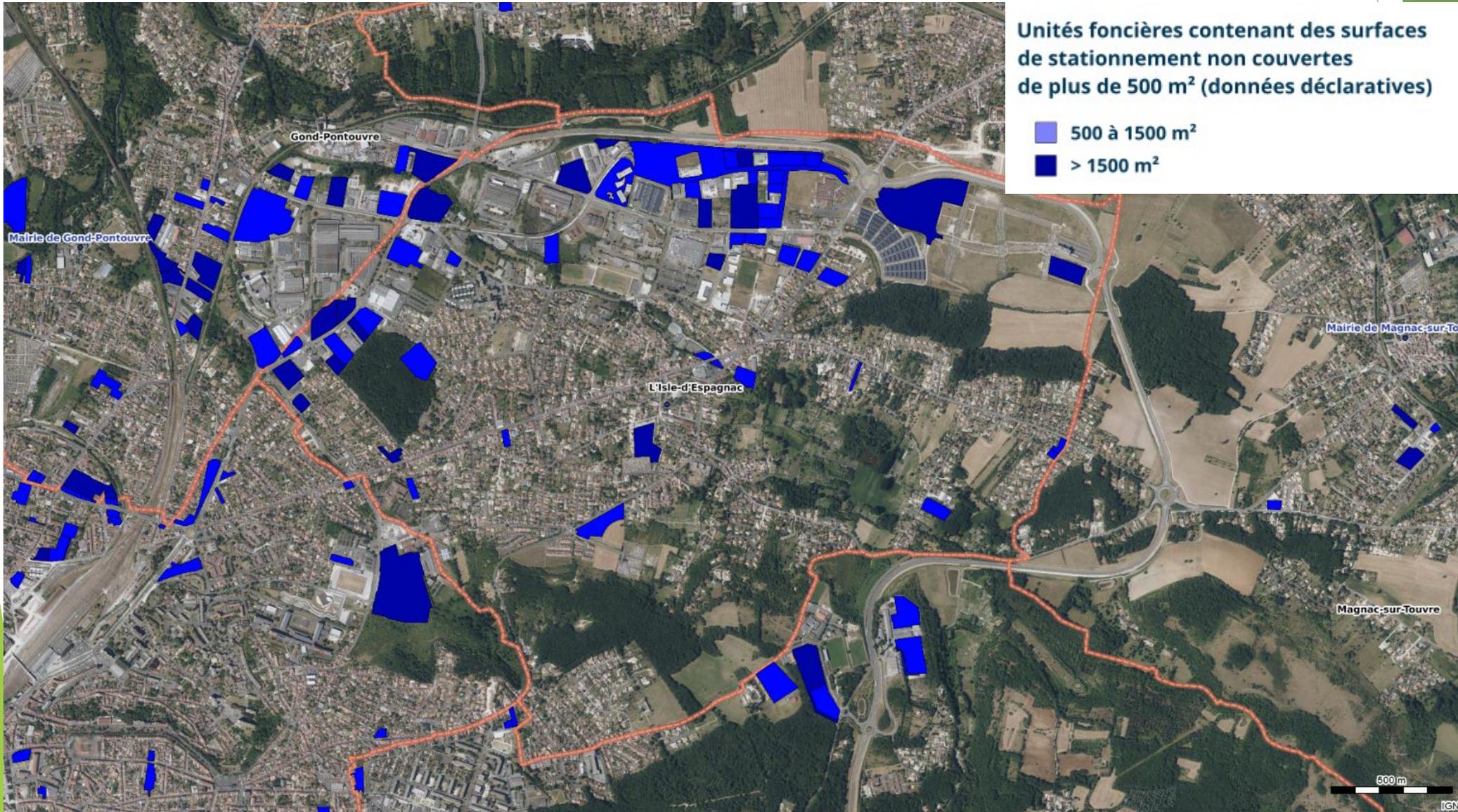


Potentiel photovoltaïque au sol et ombrières

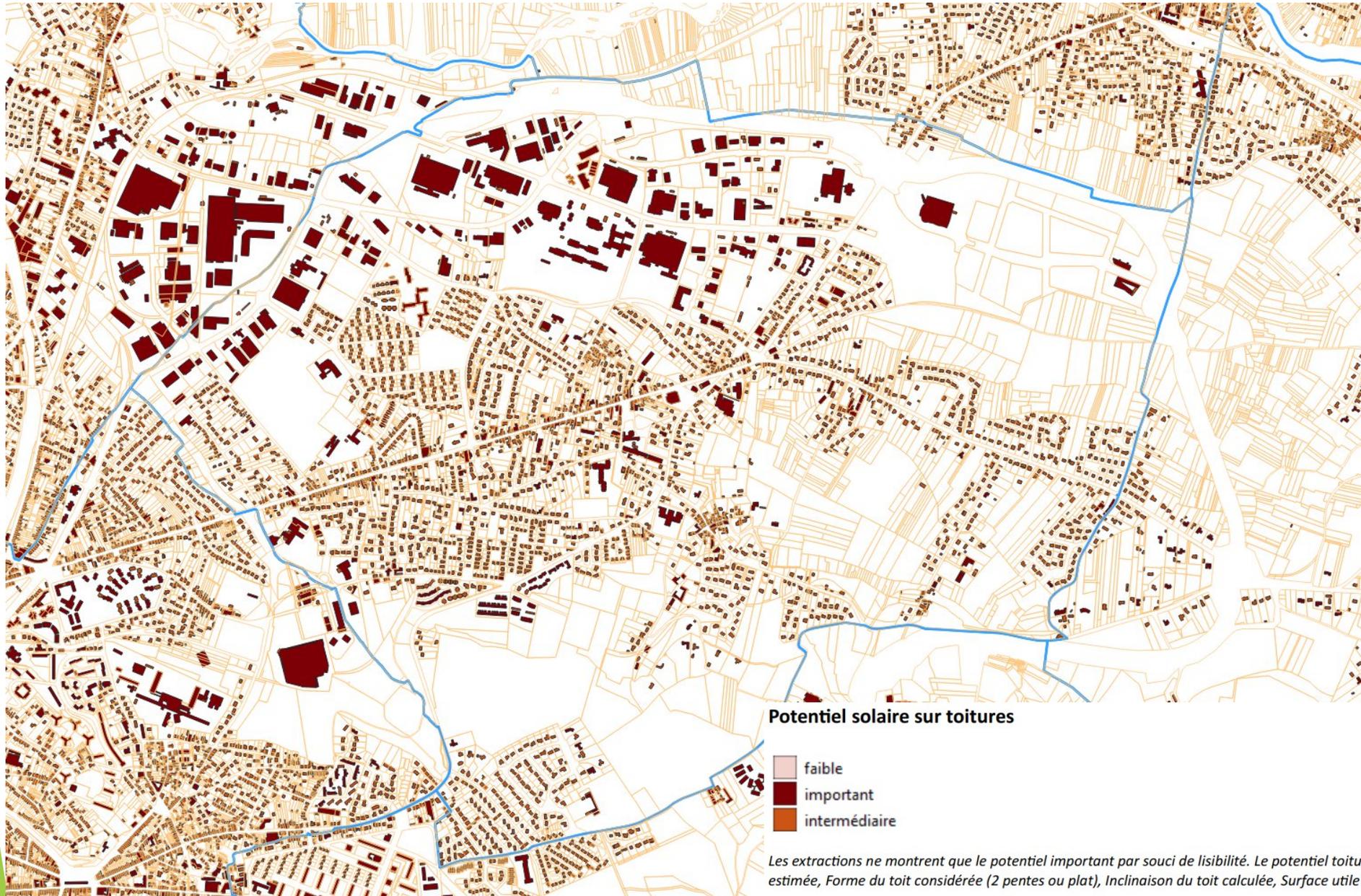
-  Sites extraction abandonnés identifiés sur Corine Land Cover > à 0,59ha
-  Base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS)
-  Base des sols pollués (BASOL)
-  Friches identifiées par GA en 2020
-  Parking > à 5000 m²
-  Terrains prospectés ou avec projet PV au sol

3. Energie solaire au sol

Potentiel photovoltaïque au sol et ombrières :



3. Energie solaire sur toiture



3. Energie solaire : où en sommes-nous?

Quelques chiffres sur la commune

Sites de consommation par secteur en 2022



L'ISLE-D'ESPAGNAC

3 259 sites de consommation au total*

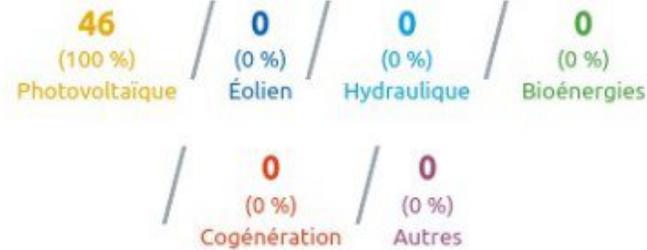


Sites de production par filière en 2022



L'ISLE-D'ESPAGNAC

46 sites de production au total



1 forte augmentation des projets photovoltaïques constatée en 2022 chez les particuliers

Source : ENEDIS

3. Energie solaire : où en sommes-nous?

Comparaison production / consommation

L'ISLE-D'ESPAGNAC

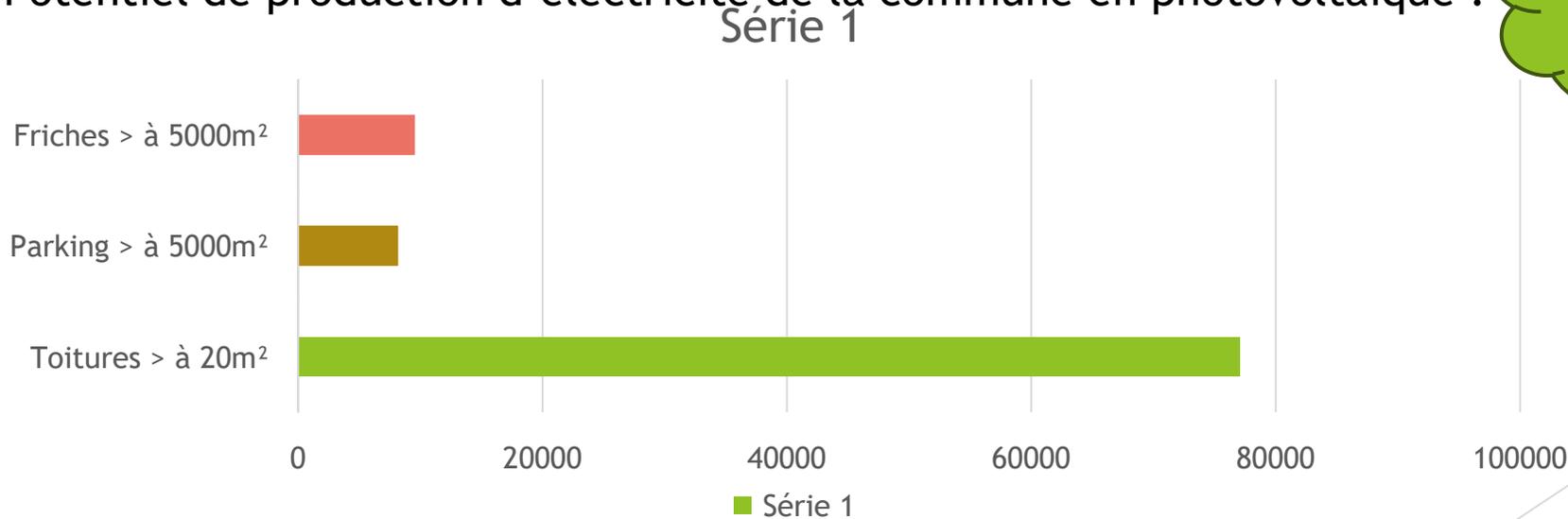
consomme **41 694 MWh***



et produit **8 316 MWh** soit un ratio de **19,9%**

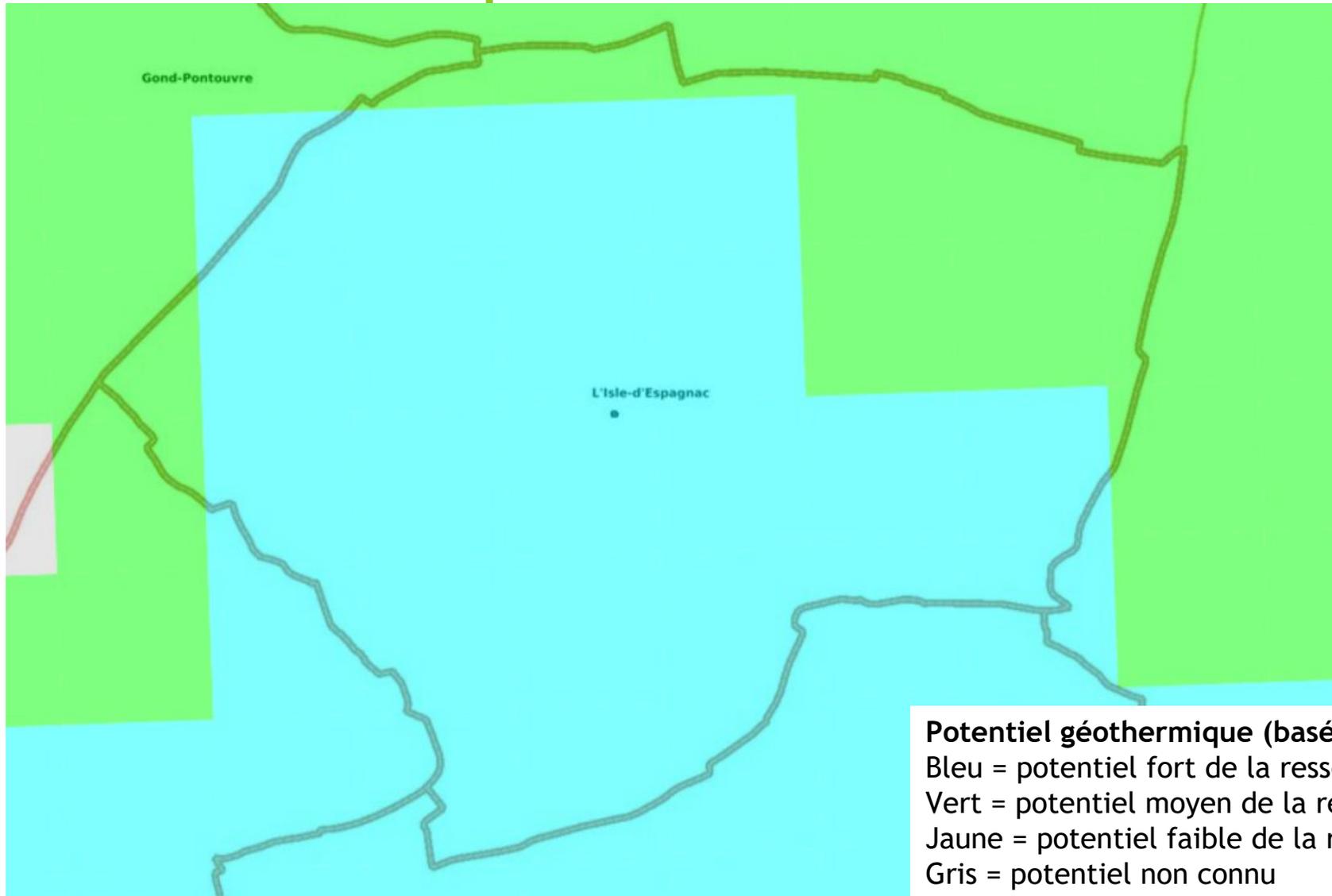
Potentiel de production d'électricité de la commune en photovoltaïque :

94 727 MWh



Source : ENEDIS

3. Géothermique

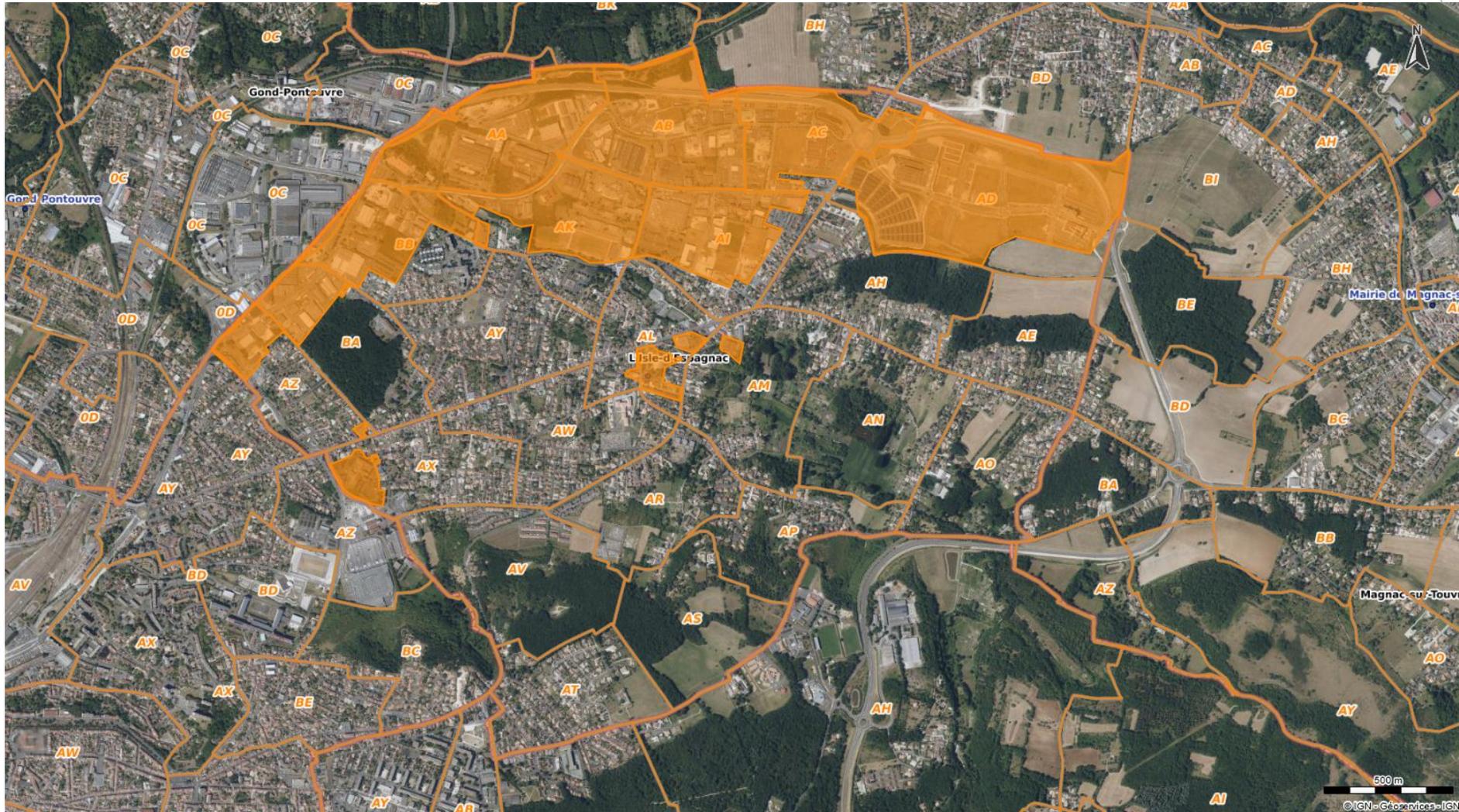




4. Proposition

4. Proposition

Proposition de zone d'accélération pour le solaire au sol : ZI n°3 - terrains centre-bourg



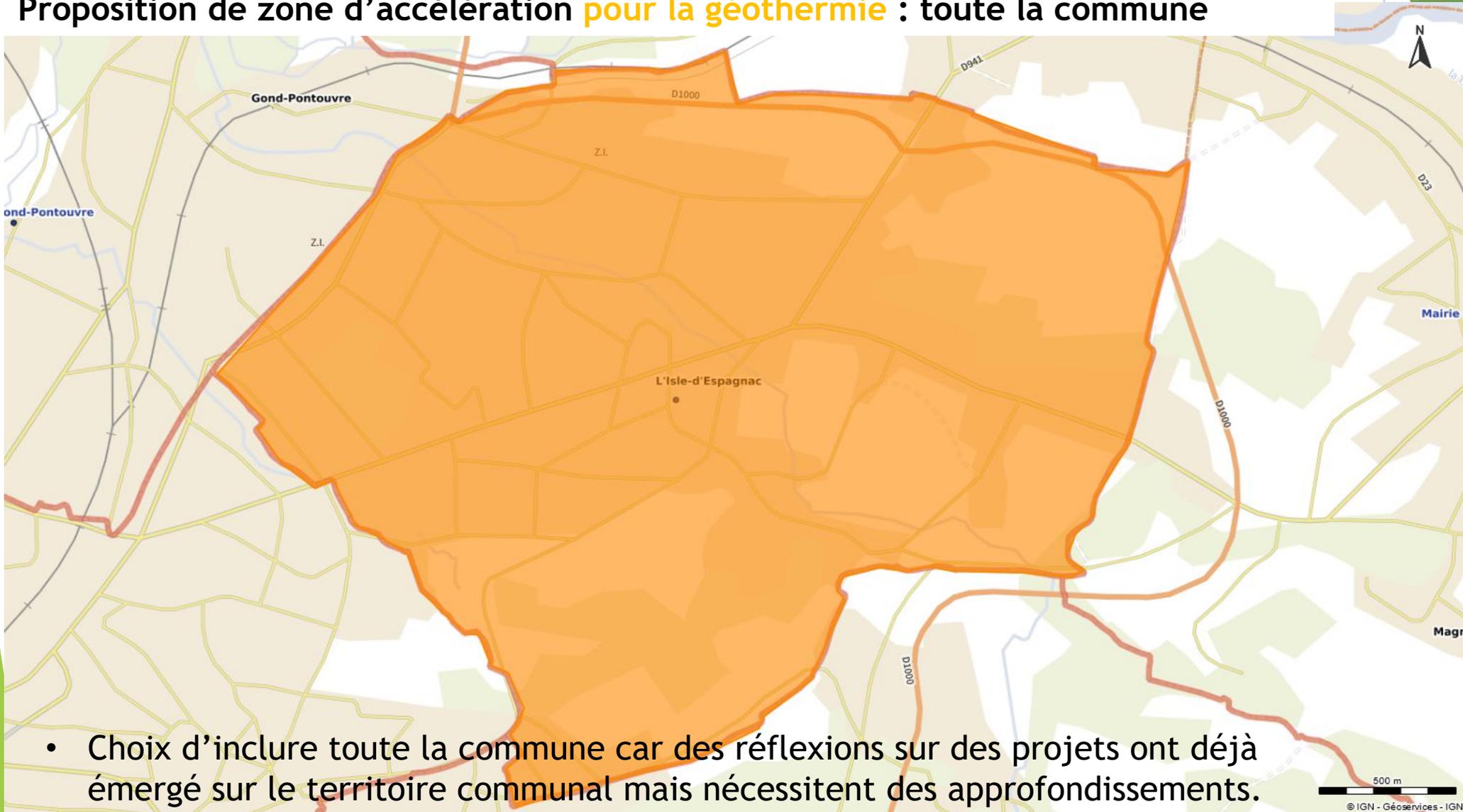
4. Proposition

Proposition de zone d'accélération pour le solaire en toiture : toute la commune



4. Proposition

Proposition de zone d'accélération pour la géothermie : toute la commune



- Choix d'inclure toute la commune car des réflexions sur des projets ont déjà émergé sur le territoire communal mais nécessitent des approfondissements.

4. Consultation des habitants



4. Comment nous donner votre avis ?



- **À partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 octobre 2023** et pendant les horaires d'ouverture habituels de la Mairie, les **cartographies pourront être consultées à la Mairie.**
- **Un registre sera mis à votre disposition** afin de recueillir vos éventuelles observations.

Avis et Questions diverses

Merci pour votre participation !